



# Compte rendu de la CAP des Ingénieurs d'Etudes du 3 décembre 2010

## **Etaient présents pour l'administration :**

M OBERLIS, sous directeur des métiers et des carrières au SRH présidait la CAP ; M. COVO, représentant de la DGPAT, M. DESSAUX chef du département de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'archéologie, M. DROUET, sous-directeur de l'archéologie-direction générale des patrimoines, Mme MENOILLARD, chargée de mission au bureau de la filière scientifique et de l'enseignement. Assisté également à la séance Mme NIZOU-AVERSO, gestionnaire de carrière des ingénieurs d'études et des assistants ingénieurs.

## **Pour les représentants du personnel :**

M. Jan VANMOERKERKE, CGT titulaire, Mme Alexandra KARDIANOU CGT suppléante, Mme Anne Laure PANTIN titulaire SNAC-FSU, M. LAMBRE titulaire SNAC-FSU, M. Thierry LEPERT, titulaire SUD-Culture, Mme Marie-Dominique WATON suppléante CFDT.

## **Ordre du jour:**

1. Approbation du procès verbal de la précédente CAP du 26 mai 2010
2. Avis de vacances
3. Promotion au choix au grade d'ingénieur d'études 1<sup>ère</sup> classe au titre de 2011
4. Promotion au choix au grade d'ingénieur d'études hors classe au titre de 2011
5. Nomination au choix dans le corps des ingénieurs d'études au titre de 2010
6. Questions diverses

### **1. Approbation du procès-verbal**

### **2. Avis de vacances - Mutations**

Comme la précédente fois, ce point a été l'occasion de débattre de problèmes de fond.

La CGT a répété, une fois de plus, la position qu'elle a tenue lors de la réunion convoquée à la demande de la FSU le lundi 29 novembre, concernant les modalités du concours interne, et notamment la question de l'affichage d'un profil spécialisé et d'une affectation précise : le fond du problème concerne la rareté des postes en externe, et donc (proportionnellement) celle du concours interne (pour rappel il n'y a pas eu de concours depuis 2006).

On a également souligné que le remplacement des personnels statutaires par des contractuels, des mises à disposition et des détachements, diminuent d'autant les recrutements externes, et donc aussi internes. Le Ministère a par ailleurs confirmé que sur tout le MCC, un tiers seulement des postes est pourvu par concours, diminuant, de fait, d'autant (c'est-à-dire deux tiers) des possibilités de promotion (par concours interne).

Pour le concours interne de cette fin d'année, l'administration s'est engagée à prévoir une liste complémentaire utilisable pour d'autres recrutements (éventuellement avec un autre profil), mais sans toutefois changer le profil et en refusant de reporter les délais d'inscription.

[Pour information pour le concours des IR pour 5 postes en externe, il y a 204 candidats, pour 2 postes en interne, 32 candidats ; pour le concours des IE pour 6 postes en externe, 339 candidats, pour 2 en interne, 77 candidats et pour les TR pour 2 postes en externe, 189 externes, pour 1 en interne, 24 candidats.]

En ce qui concerne les avis de vacance de la CAP du 18 postes, correspondant réellement à **16 postes**, étaient ouverts à la vacance. Une seule candidature pour le poste de protohistorien en Rhône-Alpes a été enregistrée et acceptée.

Les organisations syndicales ont vivement contesté l'ouverture d'un poste d'ingénieur d'études, et non d'Ingénieur des Services Culturels Bâtiments de France, au CRMH d'Aquitaine. Dans un corps dans lequel on a déjà, pour des raisons historiques, de multiples personnes avec un profil ne relevant pas de ce corps, cette incohérence est irresponsable et conduit à des situations des plus difficiles pour ces personnels au moment des évaluations et des promotions. Comment évaluer quelqu'un dans un corps de recherche, qui certes fait très bien son travail, mais qui ne fait pas de recherche, et surtout, comment le comparer, lors des promotions, à un collègue dont les missions relèvent bien du domaine de la recherche. L'administration s'est empêtrée dans une explication invraisemblable de possibilité de détachement après le recrutement ; pourtant, rien n'empêche d'ouvrir un poste en ingénieur des services culturels et de le pourvoir directement par détachement.

Ce même débat est revenu lors de la promotion au choix des assistants ingénieurs. Dans une évaluation d'une personne relevant de ce corps, mais effectuant essentiellement du travail administratif, le chef de service l'avait à juste titre proposée pour une promotion, tout en soulignant que ce travail relèverait plutôt d'un attaché. On a ainsi encore une fois insisté sur ces aberrations, dommageables pour ces personnels, qui sont nombreux dans les corps de recherche.

L'administration a rappelé que ces personnels administratifs pouvaient, depuis la LOLF demander un détachement dans des corps administratifs, sans même qu'un poste soit ouvert, et que ce détachement serait accepté sans difficultés.

Quant au détachement «simple» (hors tour extérieur) dans le corps des conservateurs, la nouvelle doctrine annoncée il y a quelques années et dont avait profité une seule personne, est remise en cause, confirmant bien qu'il s'agit d'une adaptation à la tête du client et ce qu'on avait contesté à l'époque.

La pratique de recruter des personnels à des niveaux de qualification inférieurs aux missions attribuées a trouvé un bel exemple avec le poste mis à la vacance par C2RMF dans le corps des ingénieurs d'études mais qui était auparavant pourvu par un ingénieur de recherche. La description du poste indique «responsable» mais selon l'administration, il ne s'agirait que d'une co-responsabilité...un autre poste étant ouvert en IR.

### **3. Promotion au choix au grade d'ingénieur d'études 1<sup>ère</sup> classe au titre de 2011**

Dans ce grade, la situation devient de plus en plus inquiétante. Sur 111 ayant droits, 58, donc plus que la moitié, sont à l'échelon 13, et donc plafonnés. Une dizaine d'agents sont déjà plafonnés

depuis plus de dix ans et une trentaine depuis plus de 5 ans. De plus, parmi ces personnes, la grande majorité est proche de la retraite. Malgré cette situation ubuesque, les directeurs et chefs de service ont souvent proposé, en première place, des personnes en 8<sup>e</sup> ou 9<sup>e</sup> échelon.

De façon plus générale, il n'y a souvent pas de logique pluriannuelle dans ces propositions et des comportements très différents selon les régions et services existent. Ainsi en PACA, des aberrations apparaissent régulièrement et le classement est très clairement utilisé comme un moyen de sanction des personnels qui ont osé contester certaines pratiques du chef de service. Certains services (ex. Rhône-Alpes) sont plus sévères que d'autres et ne proposent que peu de personnes.

Liste des promus :

111 promouvables pour 9 postes :

LEROY MARC SGE

CRIBERLLIER CHRISTIAN Archéo-Centre

LEROY DAMIEN DG1

HUET MATHILDE DG1

PEREZ VITORIA SYLVIA DG1 SCN MUCEM

EZRATI JEAN JACQUES DG1 SCN C2RMF

COLLIER ANNIE Archéo-Aquitaine

DUSSOT DOMINIQUE Archéo-Limousin

CUPILLARD CHRISTOPHE Archéo-Franche Compté

#### **4. Promotion au choix au grade d'ingénieur d'études hors classe au titre de 2011**

26 promouvables pour 4 postes :

ALDUC ARMELLE SGE

LEBOUCHER ELISE DG1 SCN Labo Recherche

PASSARD FRANCOISE Archéo - Franche Compté

PIGEAU ELISABETH Archéo - Bourgogne

#### **5. Nomination au choix dans le corps des ingénieurs d'études au titre de 2010**

19 promouvables pour 2 postes :

Chantal GARNIER SGE

André VICENTE DG1 SCN DRASM Marseille

Félicitations à tous nos collègues !

#### **6. Points divers**

- Le rapport de rapport de Florence Ibarra, pour le Ministère, sur les corps de la recherche, dont l'administration avait garanti la publication à la précédente CAP, ne l'est toujours pas et le président de la CAP prétendait même de ne pas en disposer lui-même.
- Les projets de fusion de corps avancent de nouveau. Pour les administratifs, on s'achemine vers une fusion des statuts à l'échelle interministérielle mais avec une gestion par ministère. Pour les CHED, on tendrait vers un corps interministériel unique. Pour les corps de recherche, la réflexion doit aboutir bientôt et sera représenté au CTPM 2011.

Comme on avait déjà évoqué, le suivi des dossiers est toujours aussi dépendant d'aléas qui ne relèvent aucunement des personnels concernés. Lors de la préparation de la CAP les représentants des personnels ont ainsi découvert un dossier d'un agent agrafé par erreur à un autre, ce qui ne

semble pas bien grave. Mais le fait est que suite à cela la personne concernée a bien raté son avancement. Ces choses arrivent inévitablement mais il n'est pas acceptable qu'il n'y ait pas de la part de l'administration une relance, avec suivi, pour les dossiers manquants.

Le reliquat

L'absence de reliquat 2010 serait due, selon le président de la CAP, à un meilleur suivi du plafond d'emploi du Ministère de la Culture, qui aurait ainsi entièrement consommé le budget prévu. En 2009, le Ministère était resté sous ce plafond et avait ainsi libéré un reliquat....

A la demande comment le plafond d'emploi pouvait être atteint sachant que presque aucun Drac a atteint ce plafond, il a été répondu que c'était les écoles d'architecture qui dépassait le plafond...

**Vos représentants CGT :**

**Alexandra Kardianou : Musée du Louvre**  
**alexandra.kardianou@louvre.fr**

**Jan Vanmoerkerke : SRA Champagne-Ardenne**  
**jan.vanmoerkerke@culture.gouv.fr**  
**03 26 70 63 37**